

Montmorency font de la reliure, 146 au Château de Baillet s'exercent à l'horticulture et aux métiers du bâtiment. A Ermont, 55 femmes font de la vannerie et de la couture. Des travaux sont organisés un peu partout pour occuper les travailleurs. En juillet 1943, la mairie de Domont a dû recenser *"la main d'œuvre d'appoint au titre du service civique rural"* en trois catégories : hommes français âgés de 50 à 60 ans, hommes étrangers de 16 à 60 ans, femmes sans enfants à charge de 18 à 50 ans (toutes nationalités). Trois cents ouvriers sont employés pour l'assainissement du ru d'Enghien. L'armée d'occupation elle-même utilise épisodiquement une main d'œuvre locale qu'elle rétribue. En témoigne une *"Liste des Ouvriers travaillant au Fort de Domont pour le compte des armées d'occupation"* du mois d'août, probablement 43 : quarante Domontois dûment rémunérés 9,60 francs de l'heure, cotisant aux assurances sociales, ont travaillé là huit ou dix heures par jour, six jours par semaine pour l'armée allemande. Les ouvriers spécialisés sont utilisés par l'organisation Todt dans des entreprises de la région parisienne ou ailleurs, dans le bâtiment, la métallurgie, la chimie. Ainsi, une liste du 27 octobre 1943, donne les adresses de 10 Domontois travaillant pour l'organisation TODT à Saint-Malo, Bayonne, Bordeaux, Lorient, Brest, en Gironde, dans les Côtes-du-Nord et le Pas-de-Calais.

Une centaine de Domontois au STO

Enfin, le transfert de la main d'œuvre française en Allemagne remplace dans l'industrie allemande les soldats qui tombent, sur le Front de l'Est notamment. D'abord, sur la base du volontariat : mais la *"relève"*, n'avait pas marché malgré l'incitation financière tentante dans un pays ruiné : chaque départ volontaire d'un travailleur devait renvoyer l'un des 1.500.000 soldats français prisonniers dans les stalags ou au travail forcé dans les fermes et les usines allemandes. Les rapports mensuels du Préfet se lamentent sur le peu de rendement de la propagande à ce sujet. Le Service du Travail Obligatoire a donc été mis en place à partir de 1942.

A Domont, ils furent des dizaines à partir ainsi.

Quelques-uns n'en revinrent pas, d'autres sont restés malades ou ont souffert de séquelles dues à la sous-alimentation et aux conditions de vie dans les usines allemandes. Il est difficile de savoir précisément combien de Domontois ont tra-

vaillé en Allemagne. Une liste datée d'octobre 1943, comporte 70 noms d'ouvriers travaillant en Allemagne, avec leur adresse sur place. Les âges s'échelonnent de 19 à 47 ans. D'autres listes, postérieures à la Libération, mentionnent des *"déportés civils"*, des *"prisonniers de guerre devenus travailleurs libres"*, des prisonniers rentrés, d'autres non encore *"rentrés à ce jour"*. Puis des *"travailleurs rapatriés"* en octobre 1945... En croisant ces informations, on peut estimer à plus d'une centaine le nombre de Domontois travailleurs forcés en Allemagne.

Pour y échapper, certaines ruses marchaient quelques temps : l'employeur de M. N. établissait les fiches de paie au nom de Mme N., qui elle-même, prétendait que son mari était parti en province pour l'organisation Todt... Mais, il était très difficile et risqué de ne pas obéir.

Le maire face au travail obligatoire

Les mairies étaient harcelées par les autorités et risquaient toutes sortes de représailles si elles n'exécutaient pas les ordres. Ainsi, le 17 novembre 1942, le Ministère de la Production Industrielle et du Travail écrit au maire de

